

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/VII-01

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET
D'ORGANISATION TOURISTIQUE
LES SENTIERS DE RANDONNEES**

Les sentiers de randonnée constituent un véritable enjeu pour le développement du tourisme de découverte et de nature mais, aussi, pour la population locale qui recherche, au travers de cette activité, un loisir de proximité peu onéreux et facilement accessible.

Aussi, pour répondre aux diverses attentes des usagers, le Conseil Général a défini une politique adaptée aux différents types de sentiers :

- l'octroi d'une aide aux communes pour permettre de développer et d'entretenir les itinéraires de petite randonnée **(PR)**,
- la création d'une « brigade verte », dès 1999, qui a pour mission d'ouvrir, de baliser et d'entretenir les sentiers à vocation départementale **(GRP)** voire interdépartementale **(GR)**.

Depuis 2008, la numérisation des sentiers de randonnée est en cours au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées avec une mise à disposition des données, tant au niveau des communes que de celui de l'Agence de Développement Touristique, afin d'en faire une promotion dans le cadre de l'Itinérance. En effet, l'élaboration du Schéma Départemental d'Organisation Touristique 2009-2013 a permis de déterminer 4 axes stratégiques parmi lesquels figure "**l'itinérance douce**" comme enjeu majeur du développement touristique du département.

Ce rapport a pour objet de vous présenter la situation des itinéraires pour lesquels nous sommes gestionnaires.

I- Les sentiers à vocation départementale

Il existe, en Tarn et Garonne, **trois chemins de Grandes Randonnées - GR -** qui traversent le département :

- le GR 65 « chemin de St Jacques de Compostelle », sur 58 km ;
- les GR 46/36 « Tour des Gorges de l'Aveyron » sur 80 km ;
- Le GR 36, sur 14 kms.

Le GR 36 est récemment devenu une variante du Chemin de St Jacques de Compostelle entre Conques et Toulouse. En outre, un itinéraire alternatif au GR 65 « St Jacques de Compostelle » traverse notre département sur 4 Km à Valeilles. Il s'agit du GR 652.

Par ailleurs, **trois chemins de Grande Randonnée de Pays - GRP -** qui permettent, en plusieurs jours, de faire le tour d'une région, ont obtenu l'agrément auprès de la Fédération Nationale de Randonnée Pédestre :

- le **GRP Midi Quercy**, de 180 km de long, situé à l'Est du département ;
- le **GRP « Loze-Monteils »**, de 26 km, qui assure la liaison entre les GR 36 et 46 ;
- le **GRP « Quercy-Pays de Serres »**, de 110 km, situé au Nord-Ouest du département.

Enfin, deux sentiers à vocation départementale devraient être **créés prochainement** :

- le **Sentier Garonne**, qui en longeant les berges du fleuve permettra de relier les deux extrémités de notre département de Donzac à Grisolles sur environ 110 km. Ce sentier, qui vous a été présenté lors de précédentes sessions, sera réalisé directement par le Conseil Général, dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles,
- la **boucle équestre du Sud-Quercy**, faisant plus particulièrement l'objet de ce rapport. Cet itinéraire de 68 km sera particulièrement dédié à la randonnée équestre et balisé à cet effet.

II – Les interventions de la Brigade verte sur ces sentiers

La Brigade Verte, composée de 6 agents et d'un encadrant à mi-temps, a principalement pour mission d'ouvrir, d'entretenir, de baliser et si besoin d'aménager les sentiers de randonnée à vocation départementale.

Elle prend donc en charge les sentiers GR et GRP, homologués par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Une convention de renouvellement est en cours avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour les trois **GR** et **GRP**. Elle définit la mission technique confiée à cet organisme qui consiste, sur ces chemins, en un appui sur les aspects réglementaires, sur la charte de balisage, la formation des agents intervenant sur les sentiers.

Par ailleurs il est prévu que la Brigade Verte fasse l'ouverture et le balisage du Sentier Garonne, dont l'entretien, vu l'ampleur du travail à effectuer, pourrait être confié à des prestataires. A cet effet, un partenariat avec des organismes d'insertion sera recherché en priorité. Les premières interventions pourraient démarrer début 2011.

III – Création de la Boucle équestre du Sud-Quercy

En Tarn-et-Garonne, de nombreux sentiers de randonnée sont entretenus et balisés pour les randonneurs. L'ouverture, en 2010, de la Vélo Voie Verte permet, le long du Canal, de pratiquer l'activité vélo mais aussi la marche.

En ce qui concerne la randonnée équestre, une forte demande touristique est enregistrée. Les courses d'endurance équestre, celle des Gorges de l'Aveyron et celle des Bastides autour de Castelsagrat contribuent à développer la pratique du cheval auprès des jeunes.

Compte tenu de l'intérêt pour le Tarn-et-Garonne de cette nouvelle pratique ludique et sportive, je vous propose d'ouvrir une boucle équestre dans le Sud-Quercy.

Sur un itinéraire de 68 kilomètres, les cavaliers pourront traverser pour partie, les communes suivantes : Lafrançaise, Montastruc, Piquecos, Lamothe Capdeville, L'Honor de Cos, Puycornet, Mirabel, Molières, Labarthe et Vazerac.

Les travaux d'ouverture de cette Boucle équestre pourront être engagés d'ici la fin de l'année 2010 afin de permettre le balisage et donc, l'accès aux usagers avant la fin de l'année 2011. Ces travaux seront réalisés par la Brigade Verte.

L'entretien de ce sentier sera confié aux communes concernées qui pourront bénéficier des subventions du Conseil Général, conformément à notre politique liée à la valorisation des chemins à usage non motorisé.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de cette communication et de délibérer sur la création de la Boucle équestre du Sud-Quercy.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Sentiers à vocation départementale :

- Approuve les modifications de tracés des GR telles que présentées ;

Interventions de la brigade verte sur ces sentiers :

- Précise que l'équipe composée de 6 agents et d'un encadrant à mi-temps a pour mission d'ouvrir, d'entretenir, de baliser et si besoin d'aménager les GR, GRP et autres sentiers départementaux comme le sentier Garonne ;

Boucle équestre dans le Sud-Quercy :

- Décide la création d'une boucle équestre dans le Sud-Quercy sur un itinéraire de 68 km où les cavaliers pourront traverser, pour partie, les communes de Lafrançaise, Montastruc, Piquecos, Lamothe-Capdeville, L'Honor-de-Cos, Puycornet, Mirabel, Molières, Labarthe et Vazerac ;
- Précise que les travaux d'ouverture de cette boucle équestre pourront être engagés d'ici la fin de l'année 2010 afin de permettre le balisage et donc, l'accès aux usagers avant la fin de l'année 2011. Ces travaux seront réalisés par la brigade verte ;
- Précise également que l'entretien de ce sentier sera confié aux communes concernées qui pourront bénéficier des subventions du Conseil Général, conformément à la politique liée à la valorisation des chemins à usage non motorisé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,